

SENS DE CIRCULATION modifié le 23 février 2021

A compter du 23 février, un nouveau plan de circulation voit le jour dans la traversée de Chalifert :

Axe Chessy vers Jablines

- La **rue Pasteur (RD 5)** passe en sens unique du Sud vers le Nord

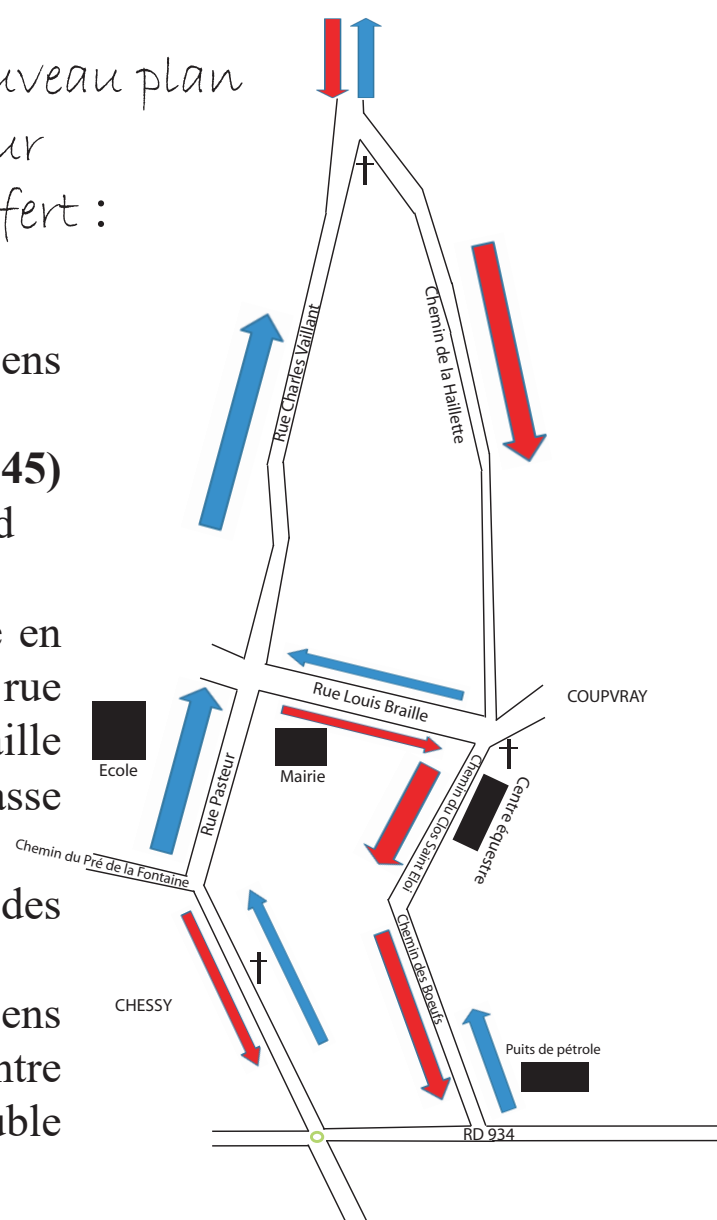
- La **rue Charles Vaillant (RD 45)** passe en sens unique du Sud vers le Nord

Axe Jablines vers Chessy

- Le **chemin de la Haillette** passe en sens unique du Nord vers le Sud, de la rue Charles Vaillant jusqu'à la rue Louis Braille

- Le **chemin du Clos Saint Eloi** passe en sens unique du Nord vers le Sud, de la rue Louis Braille jusqu'au chemin des Boeufs

- Le **chemin des Boeufs** passe en sens unique du Nord vers le Sud depuis le centre équestre jusqu'au puits de pétrole. Double sens ensuite jusqu'à la RD 934.



ATTENTION

30 km/h sur tout Chalifert !

